

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

29 OCTOBRE 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le jeudi 6 novembre 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2025 – Revitalisation du bourg de Gavray : approbation dossier éclairage public, devis garde-corps du pont de la Paix et convention avec le Département - Travaux assainissement rue de la Libération : devis pour réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – Assurance du Personne à compter du 1^{er} janvier 2026 – Installations classées SCEA Fontaine : avis du conseil – Assainissement : devis pour prestations de service à compter du 1^{er} janvier 2026 – Informations diverses. - Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2025

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme SABINE PACARY Roselyne (procuration à Mme LAMY Brigitte), Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. VASTEL Philippe), M. DELAMARCHE Alexandre (procuration à Mme LEBARGY Linda), Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte et Mme EUDES Coralie (procuration à M. DE PAËPE Philippe)

Etait absente : Mme BERNARD Virginie

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil accepte de rajouter le point suivant à l'ordre du jour qui vous a été adressé par courriel le 3 novembre dernier : « "personnel : création poste adjoint technique principal 1ère classe à temps complet ».

D20251001. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 OCTOBRE 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 7 octobre 2025.

D2025102. REVITALISATION DU BOURG DE GAVRAY : ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal le projet et les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Le bourg ».

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 284 200 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE (GAVRAY) s'élève à environ 198 940 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Le bourg »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2026,
- Acceptent une participation de la commune de 198 400 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20251003. GARDE-CORPS PONT DE LA PAIX- DEVIS.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions, le conseil accepte le devis de l'entreprise LAVIE de Gavray-sur-Sienne d'un montant de 32 460 € HT pour la fourniture des garde-corps qui seront installés par le Département de la Manche lors des travaux d'étanchéité du Pont de la Paix.

Les services du Département proposent une participation financière de 10 500 € HT pour la fourniture des garde-corps, ce qui laisse un reste à charge à la commune de 21 960 € HT.

Une convention fixant les modalités de la participation financière du Département et la maintenance de cet ouvrage sera présentée au conseil lors d'une prochaine réunion.

D20251004. TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DE LA LIBÉRATION. DEVIS POUR RÉHABILITATION RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES.

Le Maire rappelle que lors des travaux sur le réseau d'eaux usées rue de la Libération, une réhabilitation partielle du réseau d'eaux pluviales a été nécessaire.

Il présente un devis de l'entreprise LOISEL TP titulaire du marché de travaux d'assainissement d'eaux usées, d'un montant de 56 961 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis de l'entreprise LOISEL TP d'un montant de 56 961 € HT soit 68 353.20 € TTC et autorise le Maire à mandater la somme à l'entreprise précitée.

Le crédit nécessaire à cette dépense figure au compte 231 du budget principal 2025.

D20251005. ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de groupe du centre de gestion de la Manche concernant l'assurance statutaire du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2024, la commune a souhaité participer à la consultation menée par le centre de gestion, pour le renouvellement de ce contrat de groupe.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Suite à cette consultation le centre de gestion propose aux communes d'adhérer au contrat de groupe qui sera passé avec l'entreprise RELYENS.

L'assureur Groupama étant l'assureur depuis plusieurs années, a souhaité remettre un devis à la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil les propositions reçues.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (Monsieur le Maire salarié de Groupama décidant de ne pas participer au vote) :

- Décide d'accepter la proposition de GROUPAMA
- Autorise le Maire ou son représentant, à signer le contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC.

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2026
- Date d'échéance : 31 décembre 2029
- Niveau de garantie :
 - Décès : sans franchise
 - Accident du travail, invalidité temporaire imputable au service : franchise de 10 jours
 - Longue maladie, longue durée, grave maladie : sans franchise
 - Maternité, Paternité, Adoption : sans franchise
 - Maladie ordinaire : franchise 10 jours
- Taux de cotisation :
 - Agent CNRACL : 6.90 %
 - Agent IRCANTEC : 1.06 %

Il est précisé que Monsieur le Maire n'a pas participé à l'analyse des offres

D20251006. PERSONNEL : CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE
A TEMPS COMPLET

Au titre de la procédure d'avancement de grade, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 novembre 2025.

D20251007. INSTALLATIONS CLASSÉES SCEA FONTAINE : AVIS DU CONSEIL

Monsieur le Maire expose au conseil que la SCEA FONTAINE dont le siège social est situé sur la commune de la Meurdraquière sollicite l'enregistrement au titre des installations classées pour :

- l'extension à 250 vaches laitières
- la révision du plan d'épandage (surface épandable maximale portée à 165.85 Ha).

Le conseil municipal de notre commune est sollicité pour émettre un avis car certaines parcelles (7Ha23ca70a) situées sur la commune déléguée de Mesnil-Rogues sont concernées par la révision du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité émet un avis défavorable à la demande d'enregistrement de la SCEA FONTAINE compte tenu de la proximité des parcelles d'épandage par rapport au ruisseau du Doucoeur.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal de notre commune est sollicité pour émettre un avis car certaines parcelles (7Ha23ca70a) situées sur la commune déléguée de Mesnil-Rogues sont concernées par la révision du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité émet un avis défavorable à la demande d'enregistrement de la SCEA FONTAINE compte tenu de la proximité des parcelles d'épandage par rapport au ruisseau du Doucoeur.

Affichée le 10 novembre 2025 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 7 novembre 2025

D20251008. ASSAINISSEMENT : DEVIS POUR PRESTATIONS DE SERVICE

Il est rappelé au conseil qu'actuellement les factures d'assainissement sont réalisées par le SDEAU50 conformément à une convention qui se termine au 31 décembre 2025.

Au cours de l'année 2025 le sdeau50 a lancé une consultation pour la gestion du service eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026, et a décidé de conclure un contrat de concession de service public à paiement public ; ainsi les factures d'eau potable seront établies par l'entreprise titulaire du contrat qui se chargera du recouvrement (relance des impayés pendant 6 mois et transmission des impayés après 6 mois pour passage en contentieux qui sera géré par le comptable public). Rien n'a été prévu pour l'établissement des factures d'assainissement.

Monsieur le Maire présente les 3 options possibles pour l'établissement des factures d'assainissement aux abonnés :

- le service récupère cette mission mais il faudra notamment s'équiper en logiciel de facturation
- le service confie la facturation au SDEAU50 comme aujourd'hui avec signature d'une convention d'une durée de 5 ans – coût de la prestation établie par le conseil syndical du SDEAU50 : 2.5 €/facture soit une estimation annuelle à 4 500 € TTC (base 1500 factures).
- le service confie la facturation à la société STGS attributaire du nouveau contrat du SDEAU50 : coût 7.84 € HT/abonné soit un coût annuel qui peut être estimé à 7 056 € TTC (sur la base de 750 abonnés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier l'établissement des factures d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025 au SDEAU50
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec cet établissement fixant les modalités et notamment le coût de la prestation annuelle qui sera facturée au service assainissement basée sur 2.50 € HT/facture établie.

Affichée le 10 novembre 2025 et Reçue en Sous-Préfecture de Coutances le 7 novembre 2025

INFORMATIONS DIVERSES.

- **Bilan Foire Saint-Luc 2025**

Monsieur le Maire rappelle que cette édition 2025 a été une réussite.

M. HOUSTIN informe qu'une réunion bilan est programmée en décembre.

Il informe que la préparation de la Saint-Luc 2026 devra être débutée avant la fin du mandat.

Pour l'instant le bilan financier n'est pas encore établi, il sera présenté ultérieurement.

M. HOUSTIN tient à remercier l'ensemble des agents, bénévoles et élus présents pendant les préparatifs, les 3 jours de foire et le lendemain pour le démontage.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Evénements à venir :

- Cérémonies du 11 novembre : Rassemblement et dépôt de gerbes : 9h Mesnil-Amand et Mesnil-Rogues / 9h45 Gavray / 10H30 Sourdeval les Bois / 12h45 Le Mesnil-Bonant
10H30 Messe du souvenir à Hambye suivie d'un vin d'honneur
- Téléthon : dimanche 30 novembre : Bal country organisé par Gavray Danse
Concernant les autres manifestations qui pourraient être organisées, Mme LAMY se propose de rencontrer Mme BRINDJONC.
- Vœux : samedi 3 janvier à 18 heures
- Repas des Aînés : Gavray le 8 février et Mesnil-Amand/ Mesnil-Rogues le 26 avril (à confirmer)
- Visite du SDIS à Saint-Lô le 19 novembre à 16h30 pour les membres du conseil municipal
- 3 Décembre à 18 heures pot pour la clôture de la rue de la Carderie.
- 12 décembre vernissage de l'exposition de M. PORNON dans les locaux de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Mme JACQUET informe de la semaine sur la réduction des déchets du 24 au 28 novembre organisée par Coutances Mer et Bocage ; un courriel présentant les différentes animations sera adressé aux membres du conseil.

M. VASTEL donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association Sienne en Fête à l'attention de tous les membres du conseil.

Le conseil les remercie également et rappelle que l'ensemble des animations des différentes associations contribue au rayonnement et dynamisme du territoire.

Mme LEBARGY un compte-rendu du prochain conseil administration du collège sera effectué lors du prochain conseil.

demande si une séance de cinéma est prévue en décembre.

M. HEURTAUX demande des renseignements sur les prochaines élections : les réponses lui sont apportées.

M. HOUSTIN informe de sa présence lors d'une cérémonie de soutien au CAUE de la Manche. Le CAUE n'existe plus dans la Manche et par conséquent les 14 salariés sont licenciés.

M. LETELLIER propose une réunion de la commission assainissement le lundi 17 novembre à 16 heures 30.

Prochain conseil municipal : Mardi 2 décembre 2025 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 6 novembre 2025 contient huit délibérations numérotées D20251001 à D20251008.

le Maire


